



SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

PAGE FACEBOOK : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>



Situation sanitaire, nouvelles conditions de travail

La Direction Générale s'était engagée à communiquer vers les directions départementales puis celles-ci vers les organisations syndicales départementales sur les nouvelles conditions de travail imposées dans le cadre sanitaire contraint dès le 3 janvier 2022. A ce stade, nous n'avons pas d'informations locales mais celles-ci nous seront sans doute données lors du CTL du 6 janvier.

Néanmoins, le télétravail obligatoire de 3 jours minimum pour tout agent équipé se met « en marche » dans tous nos services, conformément aux consignes nationales.

D'après les remontées que nous avons du terrain et au regard de la réalité de notre direction, 3 prérequis seraient à prendre en considération :

→ Disponibilité du matériel : agent équipé d'un ordinateur portable.

→ Missions télétravaillables : toutes nos tâches ne le sont pas.

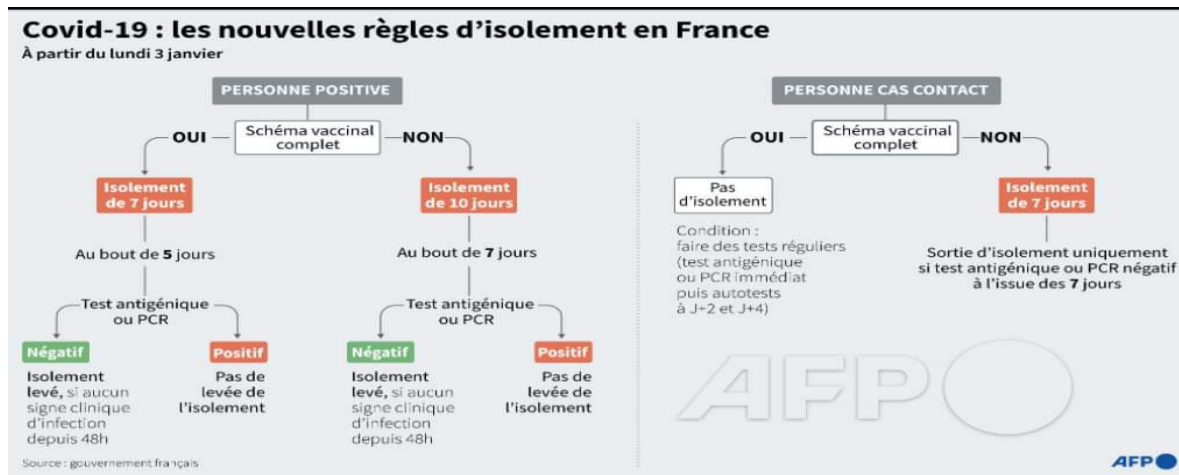
→ Autonomie des personnels concernés : exercice difficile pour les nouvelles équipes de travail des services restructurés récemment et prenant en compte pour certains l'exercice de nouvelles missions.

Selon les consignes nationales, le télétravail des agents nomades (huissiers, vérificateurs, géomètres, CDL,...) sera désormais recensé et les personnes « vulnérables » bénéficieront toujours d'aménagement spécifique.

Des plannings doivent être établis par service afin d'assurer une bonne rotation des personnels.

Via SIRHIUS, le calcul de l'indemnité de télétravail (pour rappel, 2.50€ / jour avec un plafond de 220.00€ / an) devrait être automatique.

Les doctrines d'isolement sont désormais les suivantes :



Dans de nombreux départements, des vigiles sont à nouveau présents devant certains SIP afin d'assurer le respect des jauges et la maîtrise des flux d'entrée dans nos services.

Il semble que certaines directions locales et/ou certains chefs de services autorisent désormais l'emport de documents, voire l'encouragent...

→ Nous évoquerons tous ces points jeudi lors du CTL avec la direction.

N'hésitez pas à nous faire remonter, par mail ou par sms, toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans vos services, notamment en ce qui concerne l'application des consignes nationales ! Nous restons à votre disposition et à votre écoute.



**UN SYNDICAT ÇA SERT À ÇA
ET ON NE COMPTE PAS S'ARRÊTER LÀ !**